

Madame la Rectrice,
Mesdames, Messieurs

L'Unsa-Education défend la vision d'une École qui garantit des conditions d'enseignement favorables aux plus fragiles et exprime son souhait de voir l'École protégée des polémiques médiatiques qui l'abîment. C'est ce qui a guidé notre engagement dans la Refondation. Nous ne disons pas que tout est parfait dans la nouvelle architecture dessinée par la Refondation. Nous disons qu'elle est à peine à l'œuvre, que les professionnels ne se la sont pas encore pleinement appropriée et surtout qu'elle n'a pas encore eu le temps de porter ses fruits.

L'École a besoin de tranquillité et ses personnels de reconnaissance et de confiance. Tel est le message essentiel que l'Unsa-Education adresse au Président et à son Ministre de l'Éducation nationale.

En cette fin juin, il est urgent de ne pas se précipiter et de prendre le temps d'évaluer ce qui s'est fait cette année pour, enfin, inscrire la politique éducative dans le long terme, faire confiance aux équipes et intensifier les politiques de réduction des inégalités. Ce temps d'évaluation des dispositifs est, en effet, indispensable pour que les choix soient réellement au service d'un meilleur apprentissage et de la réussite de tous les élèves. La précipitation ne doit pas être de mise.

Les ajustements prévus dans le programme du candidat devenu Président de la République ne doivent venir bousculer ni les ambitions, ni les équilibres fragiles de ces dernières années. Beaucoup d'interrogations demeurent sur les moyens et sur le calendrier. Elles devront trouver rapidement des réponses et prioritairement pour ce qui touchera à la prochaine rentrée. Une certitude : la concertation devra précéder l'action et la mise en œuvre.

Il faut reconnaître que la méthode ministérielle est habile. Quand on examine attentivement les mesures ministérielles, hormis les classes de 12 élèves en REP+, rien n'est véritablement imposé pour la rentrée 2017, sinon de chanter le jour de la rentrée. Cela en serait presque risible, si le « plus d'autonomie » laissée au plus près du terrain que l'on peut résumer par « à chacun son choix » ne risquait de se transformer en outil d'un « chacun pour soi » dont les perdants sont toujours les mêmes

A l'Unsa-Éducation nous sommes convaincus que chacun a besoin, comme dans la vie, de savoir construire avec d'autres dans leurs diversités, dans la mixité. Nous sommes tout autant convaincus que vivre la discrimination au quotidien, dans son établissement, construirait un ressentiment durable que l'on retrouvera, à terme, dans les urnes.

Arrêtons-nous quelques instants sur la situation du collège et la réforme de la réforme façon Blanquer.

L'UNSA-Éducation constate que l'arrêté du 16 juin 2017 ne rompt pas entièrement la réforme du collège, gardant certains grands principes. Nos interventions lors du Conseil Supérieur de l'Éducation ont porté leurs fruits. Le socle, les programmes, les cycles, les grilles horaires et les enseignements complémentaires sont toujours là. Malheureusement le principe d'équité qui était porté par la réforme peut être mis à mal. "Donner autant à tout le monde" pourra redevenir "donner plus à ceux qui réussissent plus", sous couvert d'ambition républicaine, slogan creux qui oublie son complémentaire invariant : donner moins à ceux qui réussissent le moins.

Pour l'UNSA-Éducation, les enseignements facultatifs ne doivent pas se faire dans le cadre, inchangé, des marges d'autonomie. Pour ces "options", nous revendiquons leur financement par la création de dotation académique spécifique et l'élargissement de leur offre pour permettre à tous les élèves d'y accéder et pas seulement un petit nombre.

Même analyse concernant la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles

A l'Unsa-Education, nous sommes convaincus que 20% de matinées de classe en moins pour les élèves les plus jeunes est préjudiciable à ceux qui ont le plus besoin d'école.

La précipitation avec laquelle le ministère a souhaité rendre possible immédiatement une promesse de campagne pourrait ne pas être sans conséquences sur l'organisation des familles, des enseignants et des personnels engagés sur le temps périscolaire entre autres.

Sur le rythme de la journée, il faudrait regarder avec attention le temps passé dans les transports scolaires notamment pour les plus jeunes qui peut parfois atteindre 1 heure. Cela peut peser dans le choix des familles pour un retour à 4 journées. Nous pensons que l'institution doit aider localement les équipes à établir un bilan qualitatif, avant de se prononcer sur un retour aux quatre jours.

Toujours à propos du 1^{er} degré : la mise en place des CP à 12 élèves en REP+. Il est regrettable que cette mesure se fasse en redéployant des postes existants ou en reprenant 2500 postes sur les 4000 promis par le gouvernement précédent pour la rentrée 2017... La réalité est bien que pour mettre en place ce nouveau dispositif, l'institution supprime celui des PDMQDC, qui unanimement commençait à porter ses fruits.

Sur un plan plus local, nous souhaitons également abordés les points suivants : les AESH, les lauréats du CPRE, le CAPPEI, le CIA des médecins scolaires et les missions du service social en faveur des élèves.

Les AESH :

De nombreuses questions se posent pour ces personnels et pas des moindres : où en est-on de la mise en place de leur formation ? Des départs en formation ont été empêchés sous prétexte d'une absence de ligne budgétaire prévue.

Autre sujet : leur évaluation de fin d'année. De nombreuses remontées font état de contestations.

Il est regrettable que le groupe de travail AESH ait été reporté à plusieurs reprises et qu'il faille maintenant attendre la rentrée prochaine pour aborder ces questions.

Les lauréats du CRPE :

Ils viennent d'être affectés dans les quatre départements de l'académie. Il nous avait été annoncé dans un premier temps que la répartition des lauréats de la liste principale se ferait en même temps que ceux de la liste complémentaire. Cela aurait permis d'éviter que les derniers de la liste principale obtiennent un département d'affectation moins favorable que les premiers de la liste complémentaire. Dommage que cela n'ait pu se faire.

Nous demandons cependant que la situation des derniers affectés en liste principale soit revue avant d'affecter les listes complémentaires. Nous ne comprenons d'ailleurs pas que la liste complémentaire ne soit pas déjà ouverte vu les besoins réels et connus des départements de l'académie.

L'ouverture de la liste complémentaire permettrait également d'accéder à certaines demandes, notamment d'exeat, de mise en disponibilité et autres formes de mobilité.

Nous espérons également que les échanges entre départements de l'académie seront facilités.

Ce serait pourtant un signe d'amélioration dans la GRH mise en place par notre ministère. Au risque de nous répéter depuis de nombreuses années, des marges de progressions sont encore importantes dans ce domaine. Quand notre ministère comprendra-t-il qu'il est urgent et indispensable de gérer des individus, des professionnels, et pas seulement des flux ?

Le CAPPEI :

Le peu de départ en formation CAPPEI ne permet pas de pourvoir au remplacement des enseignants spécialisés qui partent en retraite par des enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI. Depuis des années, le peu de départs en formation spécialisés conduit à un cruel manque d'enseignants spécialisés alors que nous avons un vivier important d'enseignants souhaitant pouvoir bénéficier de cette formation.

Ces enseignants interviennent auprès des élèves les plus « fragiles » à l'école, au collège et au lycée. Le manque d'enseignants spécialisés en option G et E ne permet pas de répondre avec efficacité aux difficultés des élèves dès leur entrée à l'école maternelle. Pourtant, c'est bien dès le plus jeune âge, dès les premiers apprentissages qu'il faut intervenir pour permettre aux élèves les plus « fragiles » de ne pas rester au bord du chemin, de ne pas accumuler les « difficultés » mais d'avoir une scolarité la plus épanouie possible. Nous faisons le même constat pour d'autres options notamment les options D (ULIS) et les options F (EGPA).

La difficulté scolaire ne se retrouve pas seulement au CP et en REP+! Il faut donner à tous une réelle chance de réussir.

Dans l'intérêt des usagers et du service, nous voudrions savoir si la politique de recrutement de ces postes spécialisés se définit académiquement et avec une procédure identique pour les 4 départements.

Nous vous demandons aussi Madame la Rectrice qu'un état des lieux des postes spécialisés soit effectué afin de savoir pour chaque option combien de postes ne bénéficient pas de l'affectation d'un enseignant spécialisé titulaire de l'option. Et enfin quelles dispositions allez-vous prendre dans les prochaines années pour répondre à ce manque d'enseignants spécialisés dans l'académie de Reims ?

Les médecins scolaires s'étonnent de ne pas avoir pas eu d'informations sur le montant du CIA 2017 et ses critères d'attribution. Une réunion de travail devait être de nouveau réunie cette année, mais nous n'avons pas eu de convocation.

L'Unsa-Education rappelle que notre académie a toujours 50% de postes vacants et que la charge de travail de chaque médecin a beaucoup augmenté il y a maintenant plusieurs années, chaque départ de collègue en retraite impose le redéploiement de son secteur sur les médecins restants (encore un départ d'une collègue de Reims en février 2017).

De plus, les postes de médecins conseillers techniques auprès du DASEN étant toujours vacants, les médecins de secteur sont sollicités pour des missions dévolues habituellement au conseiller technique départemental (traitement des dossiers de demande de SAPAD, de CNED, commissions diverses, traitement des demandes d'aménagements d'examen ...).

Pour toutes ces raisons, le SNMSU demande à ce que tous les médecins bénéficient d'un CIA.

La circulaire de missions du 22 mars 2017 rénove les missions du Service Social en faveur des Elèves. La circulaire détermine les priorités nationales et académiques (collèges en éducation prioritaire, collèges comportant une ULIS ou une UPE2A, lycées professionnels et établissements avec internat). Cette circulaire prévoit la concertation dans le cadre du dialogue social sur les priorités académiques : « les établissements prioritairement dotés sont fixés par le recteur d'académie, après information et échanges en comité technique académique ». Nous demandons donc un groupe de travail sur l'application de cette circulaire.

Pour finir, comment ne pas réagir au gel du point d'indice + augmentation de la CSG : Avec de telles mesures les fonctionnaires vont être en marche... mais malheureusement en marche arrière au niveau du pouvoir d'achat ! Quel mauvais signal donné aux fonctionnaires, et notamment à tous ceux, et ils sont nombreux, qui gagnent à peine plus que le SMIC.